

## Procès-verbal de la réunion de pré-soumission

<b>DATE ET HEURE</b>	<b>13 février 2020 à 15h00mn</b>
<b>PASSATION DE MARCHÉ N°</b>	<b>DAO/CB/MCA-M/ES-40-B/Compact</b>
<b>LIEU</b>	Agence MCA-Morocco sise au : Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education-Formation, Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE Hay Riad – Salle de réunion du 4 <sup>ème</sup> étage et par Webinaire
<b>ENTITE</b>	Agence MCA-Morocco
<b>INTITULE DU PROJET</b>	Fourniture de services logistiques pour les besoins des formations au profit des cadres administratifs et pédagogiques au niveau des 3 régions : TTH, FM et MS (3 lots)

**PARTICIPANTS : Voir la fiche de présence en Annexe I de ce procès-verbal.**

### 1<sup>ère</sup> partie - Présentation de l'Appel d'offres

L'Agence MCA-Morocco a organisé le **13 février 2020 à 15h00mn** une réunion d'information afin de présenter le contenu du Dossier d'Appel d'Offres n° **DAO/CB/MCA-M/ES-40-B/Compact** et de donner des clarifications sur les aspects techniques, de passation de marchés et fiscaux, aux soumissionnaires potentiellement intéressés par cet appel d'offres.

Monsieur Youssef Medouar, Directeur de la « Passation des marchés » de l'Agence MCA-Morocco, a ouvert la séance avec une brève présentation d'usage et une explication des objectifs de la réunion, avant de passer la parole à Monsieur Mirisse, Directeur de l'Activité « Education Secondaire » de l'Agence MCA-Morocco pour présenter brièvement l'objectif de cette consultation.

Monsieur Saïd Haddouch, Manager FM « Education Secondaire », quant à lui, a présenté les grands axes du Compact avant de passer en revue le contexte de la prestation ainsi que la consistance des missions et des activités à effectuer dans le cadre de l'appel d'offres susmentionné, tel que présenté au niveau des spécifications techniques.

Monsieur Amadou Seck, Procurement Agent Manager du Procurement Agent de l'Agence MCA-Morocco, a présenté le processus de passation des marchés selon les procédures de MCC. Il a également insisté sur les éléments suivants :

- La soumission par voie électronique n'est pas acceptée ;
- La date limite pour demander les clarifications est le 14 février ;
- La date limite pour la réception des offres est le 24 février 2020 à 15h00mn, heure locale de Rabat.

Monsieur Youssef Medouar a présenté les dispositions fiscales, propres aux procédures de MCC, à retenir par les soumissionnaires qui comptent soumettre leurs offres.

Les démarches nécessaires pour la partie fiscale sont les suivantes :

- Le don MCC attribué au Maroc est exonéré de toute taxe ou impôt dont la TVA et les droits de douane. L'Agence MCA-Morocco se chargera de déposer les demandes d'exonération auprès

de la Direction Générale des Impôts (DGI) ou de l'Administration des Douanes en vue de l'obtention du certificat d'exonération de la TVA ou de la franchise douanière. Tous les coûts existants doivent être inclus dans la proposition financière des soumissionnaires y compris la retenue à la source de 10% pour les non-résidents, excepté les montants de la TVA et des droits de douane.

- **Dès réception du contrat signé**, si le Consultant attributaire du contrat est non résident au Maroc et s'il ne dispose pas d'identifiant fiscal à la signature du contrat, il peut contacter un agent fiduciaire pour obtenir un identifiant fiscal au Maroc. Ce numéro d'identification fiscale sera porté sur la facture pro forma avant tout paiement.
- En l'absence d'un agent fiduciaire, le numéro d'identification fiscale ne sera pas requis sur la facture pro forma (code des impôts, article 115). Dans ce cas, MCA-Morocco communiquera sur sa propre déclaration de TVA trimestrielle, le montant total établi avec des non-résidents n'ayant pas accrédité un représentant fiscal au Maroc et ayant bénéficié de l'exonération de la TVA.
- Un Consultant non résident sera soumis à la retenue à la source de 10% (IS) pour chaque paiement.
- Pour permettre à un Consultant de facturer en Hors-Taxe, il doit disposer d'un certificat d'exonération de la TVA sur la totalité du montant de son contrat. La demande d'exonération de la TVA qui sera déposée à la DGI se fait sur la base des factures pro forma fournies par le Consultant à l'Agence MCA-Morocco, après la signature du contrat.
- L'ICE (Identifiant Commun de l'Entreprise) n'est pas requis pour les Non-résidents.
- Si le Consultant est un groupement, il doit disposer d'une convention de groupement qui doit mentionner clairement le mandataire, les quotes-parts de chaque membre du groupement, ou le compte bancaire du mandataire au cas où le groupement décide de faire le paiement en intégralité au profit du mandataire.
- Le mandataire sera l'interlocuteur de l'Agence MCA-Morocco.
- Si le Consultant principal a recours à des sous-traitants, ces derniers ne bénéficient pas d'exonération de TVA mais facturent le montant TTC au Consultant. Ce dernier pourra soumettre une demande de remboursement de la TVA pour les factures réglées en TTC à la DGI selon les dispositions de l'article 103-5 du Code Général des Impôts.

La présentation par PowerPoint faisant l'objet de la réunion et détaillant chaque partie (technique, passation des marchés et dispositions fiscales) est jointe à ce procès-verbal (Annexe II).

Les questions posées et les réponses seront présentées au niveau de la 2<sup>ème</sup> partie de ce procès-verbal.

## 2<sup>ème</sup> partie – Questions/Réponses

**Q1 : Qu'est-ce que vous entendez par offre raisonnable ? On n'avait pas parlé d'offre le mieux disant ou le moins disant ? On parlait plutôt de l'offre la plus avantageuse ?**

R1 : Il s'agit du moins disant parmi les qualifiés. Concernant l'offre raisonnable, par analogie à la réglementation des marchés publics, où l'on parle des offres « anormalement basses » (- 25% par rapport au budget) ou « Excessives » (+20% par rapport au budget) et où ce dernier cas entraîne la disqualification de l'offre, les procédures de MCC sont plus flexibles et elles se basent sur plusieurs critères de comparaison : par rapport au budget, par rapport aux prix des autres concurrents, par rapport à d'autres marchés déjà attribués par l'Agence MCA-Morocco...

**Q2 : Au cas où des évènements sont organisés dans des petites villes comme Taounate ou Chichaoua, où trouver des centres d'hébergement à trois étoiles serait problématique, comment doit-on faire ? Est-ce qu'il aura des réunions de repérage des lieux de réunion pour avoir une idée sur les lieux des réunions et du nombre de bénéficiaires ?**

R2 : Le prestataire est appelé à proposer des configurations adéquates pour gérer ce genre de contraintes, comme par exemple héberger les bénéficiaires dans les villes avoisinantes. En cas de difficultés et aussi pour le repérage, le prestataire se concertera avec l'Agence MCA-Morocco et le Cabinet chargé de l'organisation de la formation pour statuer.

**Q3 : Qu'entendez-vous par pause-café ? et par déjeuner ? est-ce que ce seront des buffets ou des repas servis à table ? Les prix peuvent varier en fonction des exigences.**

R3 : En ce qui concerne le déjeuner, il est mentionné dans le DAO une table de 8 personnes.

**Q4 : Est-ce qu'il y aura des formations simultanées dans une ou plusieurs régions?**

R4 : Il peut y avoir des formations simultanées dans une seule province ou dans la même région.

**Q5 : Est-il possible d'agrandir les cases des bordereaux des prix pour insérer les montants en chiffres et en lettres ?**

R5 Les formulaires de soumission sont sous format Word modifiables. Les soumissionnaires sont appelés à s'enregistrer auprès de la boîte [procurement@mcamorocco.ma](mailto:procurement@mcamorocco.ma), afin de recevoir le dossier d'appel d'offres en intégralité et toutes les notifications en temps réel.

**Q6 : Y a-t-il un planning déjà établi ou est-ce que ce sera trimestriel ?**

R6 : Le planning sera établi par le Cabinet chargé de l'organisation de la formation et dépendra de l'inscription des bénéficiaires. Un planning plus précis sera défini avant chaque trimestre.

**Q7: Quelle est la date de validité des offres ?**

R7 : La date de validité des offres est fixée à 120 jours calendaires.

**Q8 : Est-ce que le tableau SR1 : Liste des Services et date d'achèvement n'est pas répétitif par rapport au BFS 2.1 : Bordereau des prix ?**

Le tableau SR1 est un formulaire standard à renseigner au moment de la commande.

**Annexe I : Fiche de présence**

**Annexe II : Présentation (en Powerpoint)**

## Annexe I : Fiche de présence



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO  
ووكالة حساب قضاة التنمية-المغرب

### FICHE DE PRESENCE

#### REUNION DE PRE-SOUMISSION

DP N° : DAO/CB/MCA-M/ES-40-B/Compact

Intitulé : Fournitures de services logistiques pour les besoins des formations au profit des cadres administratifs et pédagogiques au niveau des 3 régions (3 lots)

Entité : Agence MCA-Morocco

Lieu : Salle de réunion - Agence MCA-Morocco

Date : 13 février 2020 à 15h00mn

NOM	TITRE	ORGANISME	NUMERO DE TELEPHONE	ADRESSE ELECTRONIQUE	SIGNATURE
Haj Haddouch Saïd	Manager projet ES-Rep. FA	MCA - M	0600063349	haddouch@mlq.morocconet.ma	
El Audi Soufiane	PA Assistant	PA-Cordino	—	—	
MOHAMED MIRISSE	Dir. projets	MCA-M	—	—	
Amadou Boudou Seck	PAM/MCA	CAEDAO	—	—	
Youssef MEDOUAR	DAI	PA-M	—	—	
Ghizlane NASD	PA/PTD	MCA-M	—	—	
Carole RAVONJARISON	SPS	MCA-PA	—	—	

